



Commissariat général au
Tourisme

Direction du Développement
stratégique

Observatoire wallon du Tourisme

Réalisé en collaboration avec l'IWEPS



Impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2021

Avril 2022

Mise à jour au 20/04/2022

Synthèse :

La crise sanitaire qui a touché la Belgique et le monde entier a entraîné des mesures réglementaires et des modifications de comportements qui ont affecté l'activité économique du secteur du tourisme wallon.

Afin d'évaluer cet impact, plusieurs indicateurs¹ ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS² visant le développement de statistiques dans le domaine du tourisme :

- Une estimation du manque à gagner en termes de chiffre d'affaires subi par le secteur du tourisme wallon.
- Une analyse des taux de création, cessation, de turbulence et du dynamisme entrepreneurial dans le secteur du tourisme wallon

Ces indicateurs ont été calculés pour différentes définitions de ce qu'est le secteur du tourisme wallon, qui sont exposées dans ce document. Dans cette synthèse, une seule d'entre elles, la plus pertinente, a été utilisée pour caractériser le secteur du tourisme wallon pour chacun des indicateurs calculés.

Ce document de suivi porte sur les résultats pour l'ensemble de l'année 2021³.

Manque à gagner :

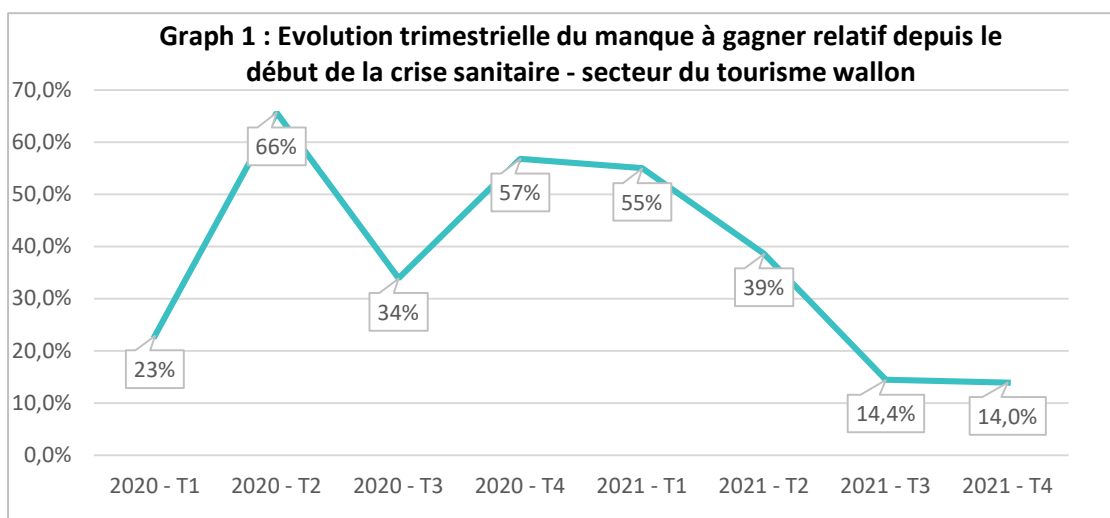
- Le manque à gagner relatif⁴ du secteur du tourisme wallon en 2021 s'élève à 29%. Cela signifie que les industries du tourisme ont « manqué » ou n'ont pas réalisé 29% du chiffre d'affaires lié à l'activité touristique auquel elles pouvaient s'attendre en 2021.
- Le manque à gagner relatif due à la crise sanitaire enregistré en 2021 est donc inférieur à celui enregistré en 2020 où le manque à gagner s'élevait à 46%. Le chiffre d'affaires enregistré en 2021 reste néanmoins bien inférieur à celui enregistré en 2019 avant la crise sanitaire.
- De plus, l'évolution au cours de l'année montre une diminution continue du niveau du manque à gagner relatif avec une stabilisation au 4^{ème} trimestre 2021 à son niveau le plus bas depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 comme l'illustre le graphique ci-dessous.

¹ Un indicateur relatif au recours au chômage temporaire a également été développé mais n'est pas calculé ici faute de données disponibles.

² Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

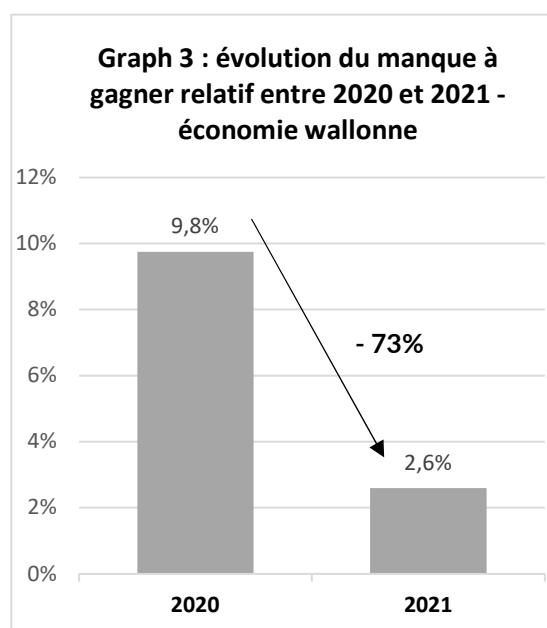
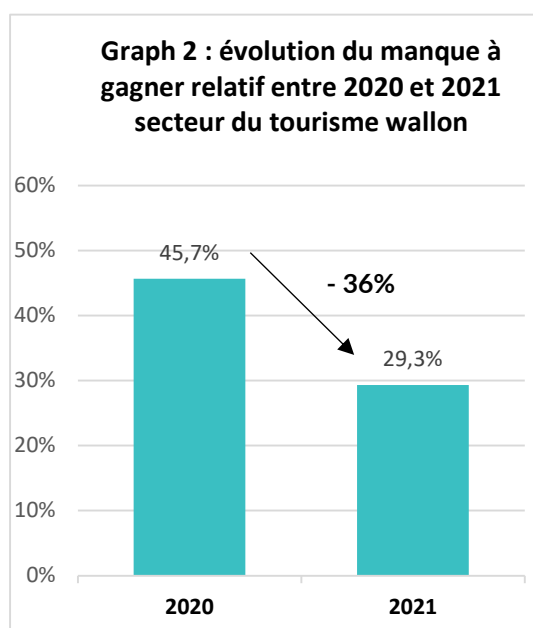
³ Il est basé sur les données disponibles au moment de sa publication et qui sont provisoires. C'est pourquoi, des différences entre le niveau des indicateurs repris dans ce document et celui repris dans des analyses ultérieures basées sur des chiffres plus complets peuvent exister.

⁴ Le manque à gagner n'est pas assimilable à une perte puisque la diminution du chiffre d'affaires peut être compensée par une diminution des coûts ou de nouvelles sources de revenus



Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

- Le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon reste nettement plus important que celui subi par l'économie wallonne qui se situe à 2,6% pour 2021. Cette différence est plus marquée que l'année précédente puisque comme l'illustrent les graphiques ci-dessous le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon a diminué beaucoup moins vite que celui de l'économie wallonne dans son ensemble en 2021.

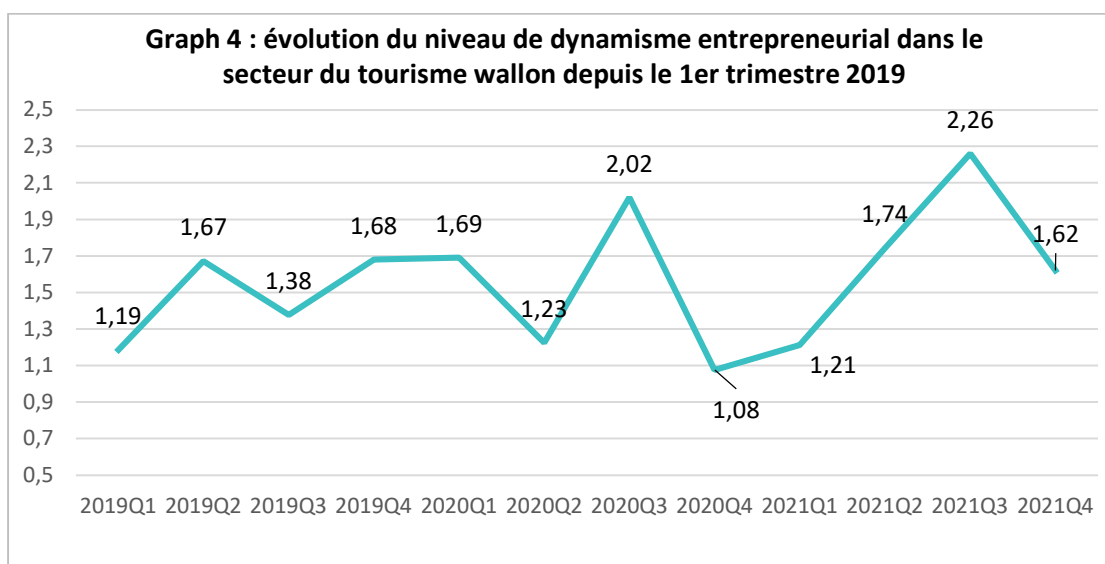


Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

- Enfin, des différences notables persistent quant au niveau du manque à gagner relatif subi par les différentes composantes du secteur du tourisme wallon. En effet, alors que le manque à gagner des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur n'est que de 32%, il monte à 40% pour ceux qui dépendent essentiellement du tourisme émetteur.

Dynamique entrepreneuriale :

- Le taux de dynamisme entrepreneurial dans le secteur du tourisme wallon a augmenté entre 2020 et 2021 passant de 1,5 à 1,65. Le niveau de ce taux indique qu'en 2021 pour 10 entreprises arrêtées dans le secteur, 15 nouvelles ont été créées.
- Cette évolution est due essentiellement à une augmentation du taux de création d'activités entre 2020 et 2021 alors que le niveau de cessation d'activités est lui resté stable par rapport à 2020.
- On notera également qu'au cours de l'année 2021⁵, le taux de dynamisme entrepreneurial dans le secteur du tourisme wallon a évolué de manière très contrastée d'un trimestre à l'autre comme l'illustre le graphique ci-dessous. En effet, à partir du premier trimestre 2021, l'indicateur augmente de manière continue pendant trois trimestres pour atteindre son plus haut niveau au cours du 3^{ème} trimestre 2021 mais il baisse à nouveau au 4^{ème} trimestre 2021. Une partie de ces fluctuations est due à la saisonnalité de cet indicateur mais elles reflètent également les tendances de la dynamique entrepreneuriale en 2021.



Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

⁵ Et c'est également valable pour une partie de l'année 2020.

Table des matières :

1.	Introduction	6
2.	Méthodologie	7
2.1.	Définition des agrégats utilisés	7
2.2.	Méthode : choix et détail de calcul	11
2.2.1.	Manque à gagner	11
2.2.2.	Taux de création, cessation, turbulence et dynamisme entrepreneurial.....	13
2.3.	Sources utilisées :	15
2.4.	Limites	17
2.4.1.	Manque à gagner	17
3.	Présentation des résultats.....	18
3.1.	Chiffre d'affaires et manque à gagner	18
3.1.1.	Niveau du manque à gagner.....	19
3.1.2.	Evolution trimestrielle du manque à gagner relatif.....	21
3.1.3.	Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble	23
3.2.	Dynamique entrepreneuriale.....	25
3.2.1.	Taux de création, cessation et turbulence et dynamisme entrepreneurial.....	25
3.2.2.	Evolution trimestrielle des taux de création, cessation et turbulence et du dynamisme entrepreneurial	27
3.2.3.	Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble	28
4.	Annexes :	30

1. Introduction

La crise sanitaire qui a touché la Belgique et le monde entier a entraîné des mesures réglementaires et des modifications de comportements qui ont affecté l'activité économique du secteur du tourisme wallon.

Afin d'évaluer cet impact, plusieurs indicateurs⁶ ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS visant le développement de statistiques dans le domaine du tourisme:

- Une estimation du manque à gagner en termes de chiffre d'affaires subi par le secteur du tourisme wallon, qui permet d'évaluer le niveau de la réduction d'activités qu'a entraîné la crise sanitaire
- Une analyse de l'évolution des taux de création, cessation et création net d'activité dans le secteur du tourisme wallon qui permet d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique du secteur.

Les données utilisées pour les élaborer ont été fournies par l'IWEPS et les méthodologies utilisées ont été développées conjointement par le CGT et l'IWEPS. Le détail de ces méthodologies est exposé dans ce document.

Afin de refléter la diversité des approches qui existent quant à la définition du secteur du tourisme, les différents indicateurs ont été calculés selon différents agrégats permettant de caractériser le secteur du tourisme wallon. Pour chaque indicateur, les résultats relatifs à un ou plusieurs de ces agrégats sont présentés soit en détail, soit simplement mentionnés.

Pour chaque indicateur ou groupe d'indicateurs, une analyse a été faite, d'une part, sur la période analysée, en l'occurrence ici le 3^{ème} trimestre 2021 et d'autre part, sur son évolution depuis le début de la crise sanitaire ou même avant, dans le cas des indicateurs de création et cessation d'activité. De plus, une comparaison entre l'agrégat le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble a également été réalisée pour chaque indicateur ou groupe d'indicateurs.

Le suivi de la crise sanitaire est effectué trimestriellement et les principales tendances qui ressortent de cette analyse sont reprises dans un document de suivi trimestriel dont la présente version porte sur l'impact **au 3^{ème} trimestre 2021**.

⁶ Un indicateur relatif au chômage temporaire a également été développé mais n'a pas été couvert dans cette publication vu que les données relatives à cet indicateur ne sont plus disponibles.

2. Méthodologie

2.1. Définition des agrégats utilisés

A partir des définitions données dans le code wallon du tourisme⁷, on utilise dans cette analyse la définition suivante du tourisme : « *Voyage d'un ou plusieurs jours d'une personne qui, pour les loisirs, la détente ou les affaires, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci* ». Partant de cette définition plusieurs agrégats ont été utilisés pour caractériser le secteur du tourisme wallon. Chacun d'entre eux répond à un besoin spécifique d'analyse.

L'agrégat « Industrie du tourisme », intègre un ensemble de secteurs dont l'activité est liée à l'activité touristique mais avec une importance variable (très importante pour les hébergements mais beaucoup moins pour la restauration par exemple). La composition de cet agrégat est basée sur une liste reprise par l'OMT⁸ dans ses recommandations relatives aux statistiques sur le tourisme. Son utilisation dans le cadre de la présente analyse peut conduire à une surestimation du manque à gagner qu'a subi le secteur du tourisme wallon. En effet, l'entièreté du chiffre d'affaires de secteurs qui dépendent peu en moyenne du tourisme comme la restauration y est intégrée.

Pour cette raison, afin d'analyser spécifiquement le manque à gagner lié à l'activité touristique, on a également défini des agrégats complémentaires obtenus via deux méthodes :

- D'une part, pondérer le chiffre d'affaires des secteurs repris dans l'agrégat « Industrie du tourisme » en fonction des ratios de tourisme par produits, calculés dans le cadre du CST⁹ Wallonie.
- D'autre part, sélectionner dans l'agrégat « Industrie du tourisme » uniquement certains secteurs dont on estime que l'essentiel de l'activité est lié à l'activité touristique¹⁰.

Il n'est pas possible de combiner les deux approches parce que les ratios de tourisme par produit sont calculés à l'échelle de grands groupements de secteurs (hébergement, restauration, transport, activités...) alors que la sélection des secteurs repris dans les agrégats est faite au niveau NACE¹¹ 5.

La première approche conduit à l'agrégat « Industries du tourisme – part liée au tourisme uniquement » qui est le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et pour l'analyse du manque à gagner. La deuxième approche conduit à l'agrégat sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme, qui sert de référence pour des regroupements plus fins que ceux permis par la première approche. En effet, à partir de

⁷ Code wallon du Tourisme créé par l'AGW du 1^{er} avril 2010 – consolidation officielle disponible sur le site du CGT

⁸ Organisation Mondiale du tourisme

⁹ Compte satellite du tourisme de Wallonie

¹⁰ L'activité touristique recouvre aussi bien le tourisme avec nuitées que les excursions d'un jour.

¹¹ Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne qui comporte plusieurs niveaux de détail.

cette deuxième approche, il est possible de faire une distinction entre sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur ou du tourisme émetteur¹².

Enfin, les hébergements touristiques sont également analysés à part entière étant donné qu'ils constituent une activité importante dans tous les agrégats analysés et qu'ils sont particulièrement suivis par le CGT.

L'ensemble de ces agrégats est détaillé ci-dessous.

Industries du tourisme (total et part liée au tourisme uniquement)

Dans un souci de cohérence avec les travaux effectués sur le poids économique du tourisme, cet agrégat porte sur les industries du tourisme¹³ telles que définies dans le compte satellite du Tourisme de Wallonie 2018 (portant sur les données de l'année 2016). Il s'agit d'une méthodologie développée par l'OMT et l'OCDE et basée sur les recommandations officielles de l'OMT pour la collecte de statistiques sur le tourisme.

Cet agrégat appréhende l'ensemble du chiffre d'affaires des industries du tourisme, qu'il soit lié ou non aux activités des touristes (séjours et excursions). Dans cette approche, par exemple, le chiffre d'affaires de tous les restaurants, compagnies de taxis et hôtels est pris en compte, indépendamment de la part que les dépenses des touristes représente dans celui-ci.

Néanmoins, un deuxième agrégat « Industries du tourisme – part liée au tourisme uniquement » a également été construit. Dans celui-ci, on isole la part du chiffre d'affaires liée spécifiquement aux activités des touristes (séjours et excursions) en appliquant les ratios de tourisme par produits, calculés dans le dernier CST Wallonie¹⁴. Dans cette approche, par exemple, on prend en compte uniquement la partie du chiffre d'affaires des restaurants, compagnies de taxis et hôtels qu'on estime liée aux dépenses des touristes (Le chiffre d'affaires pris en compte est donc fortement réduit pour les restaurants mais très peu pour les hôtels). Cet agrégat n'est utilisé que dans l'analyse des données portant sur le chiffre d'affaires.

Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur et émetteur)

Cet agrégat comprend une sélection de sous-secteurs des industries du tourisme, qui sont les plus dépendants des activités des touristes comme les hébergements touristiques, les agences de voyage ou les attractions touristiques. Cette sélection a été effectuée en se basant sur la nature des activités et sur l'expertise propre à l'OwT. L'ensemble de la liste se trouve en annexe.

¹² La définition de ces agrégats se trouve à la section 2.1.2.

¹³ Les industries connexes ou non liées comme le commerce de détail ne sont donc pas incluses.

¹⁴ Le calcul de ces ratios est basé sur une comparaison entre une estimation des dépenses des touristes et du chiffre d'affaires des industries du tourisme.

Une distinction a ensuite été opérée entre les sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur¹⁵ et ceux qui dépendent essentiellement du tourisme émetteur¹⁶. Pour effectuer cette distinction, ont été regroupés d'une part, le transport aérien de passagers et les agences de voyages et voyagistes et d'autre part, les autres sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme. Cette distinction comporte des limites puisque certains touristes se rendent en Wallonie en avion mais il s'agit d'une minorité¹⁷ et que certaines agences de voyage proposent des voyages en Wallonie mais il s'agit d'une destination très minoritaire pour elles¹⁸.

Cet agrégat appréhende l'ensemble de la perte du chiffre d'affaires de ces industries dont l'essentiel est, par nature, lié aux activités des touristes. Dans cette approche, par exemple, on ne prend pas en compte le chiffre d'affaires des restaurants ou des compagnies de taxis mais bien celui des hôtels et des agences de voyage et ce dans leur intégralité.

Afin de faciliter la lecture dans le texte, il est fait référence aux sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur avec le terme sous-secteurs « tourisme intérieur » et à ceux dont l'activité dépend essentiellement du tourisme émetteur avec le terme sous-secteurs « tourisme émetteur ».

Hébergement touristique

Cet agrégat comprend tous les sous-secteurs qui appartiennent au secteur NACE 55 à l'exception du secteur NACE 559 « Autres hébergements ». En effet, les entreprises ressortant de ce secteur n'ont pas une activité liée au tourisme puisqu'il s'agit de résidences d'étudiants, d'internats d'élèves, de foyers pour salariés saisonniers, de wagons-lits ou de la mise à disposition de chambres à l'heure.

Adaptation des agrégats en fonction de la disponibilité des données

Chômage temporaire (non calculé dans ce document)

Les données relatives au chômage temporaire sont uniquement disponibles au niveau NACE 3. C'est pourquoi, les agrégats utilisés portent sur une sélection légèrement différente de secteurs NACE de celle présentée ci-dessus. En effet, pour chaque agrégat, on a retenu uniquement les secteurs NACE 3 dont au moins la moitié des salariés est occupée dans un ou plusieurs secteurs NACE 5 appartenant à l'agrégat¹⁹. Cela a conduit à l'exclusion de certains secteurs NACE 3 du périmètre d'analyse des agrégats. Par exemple, dans l'agrégat « Industrie du tourisme » on retrouve au niveau NACE 5, le secteur 77210 « Location et location-bail d'articles de loisir et de sport » qui fait partie au niveau NACE 3 du secteur 772 « Location et location-bail de biens personnels et domestiques ». Cependant ce secteur 77210 occupe seulement 3,1% de l'ensemble du secteur 772, c'est pourquoi, on a exclu le secteur 772 de l'agrégat pour cette analyse. La composition des

¹⁵ Activités des visiteurs résidents et non-résidents à l'intérieur du pays de référence.

¹⁶ Activités d'un résident du pays de référence à l'extérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme

¹⁷ 6% selon l'enquête clientèle menée par le CGT en 2019.

¹⁸ Selon les chiffres de l'ABTO, moins d'1% des voyages organisés des belges francophones a pour destination la Wallonie.

¹⁹ Cette évaluation a été faite sur le 2^{ème} trimestre 2019.

différents agrégats, adaptée selon cette méthode pour l'analyse au niveau du chômage temporaire, est reprise en annexe. De plus, le secteur 491 « Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain » n'a pas été repris dans l'analyse puisqu'il n'a eu recours au chômage temporaire que de manière extrêmement marginale vu le statut des travailleurs de ce secteur.

Après cette sélection, on peut formuler l'hypothèse que les tendances observées au niveau des secteurs NACE 3 retenus reflètent les tendances des sous-secteurs « touristiques » le composant. En effet, pour 15 des 16 sous-secteurs retenus, la part des postes de travail « tourisme » est supérieure à 75%²⁰ et pour 11 d'entre eux, elle est de 100%.

Chiffre d'affaires :

Les données relatives au chiffre d'affaires régionalisé utilisées ne sont disponibles qu'au niveau 4. Dans les cas où les secteurs « NACE 5 » analysés ne représentent pas l'entièreté d'un secteur au niveau « NACE 4 », on a utilisé une clé de répartition afin de déterminer le chiffre d'affaires au niveau « NACE 5 » des secteurs analysés²¹. Par exemple, on reprend dans l'analyse le secteur NACE 5 « 79901 - Services d'information touristique » et pas le secteur « 79909 - Autres services de réservation ». Donc, on estime le secteur NACE 5 « 79901 », en appliquant un ratio au chiffre d'affaires au niveau « NACE 4 » du secteur « 7990 - Autres services de réservation et activités connexes ».

Par ailleurs, le chiffre d'affaires régionalisé n'est pas calculé dans certains secteurs en raison d'exonérations ou de la présence de subsides. Dans ces secteurs, l'essentiel des transactions n'est donc pas couvert par des déclarations à la TVA. Par conséquent, les activités des secteurs suivants ne sont pas reprises dans l'analyse de cet indicateur : « 5030 - Transports fluviaux de passagers », « 6820 - Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués ». De plus, le chiffre d'affaires des secteurs « 9102 - Gestion des musées », « 9103 - Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires. » et « 9104 - Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles » est estimé selon une méthodologie détaillée au point 2.2.1.

Ces adaptations ont un impact limité sur les tendances observées au niveau des agrégats tourisme dans lesquels le poids en termes de chiffre d'affaires des secteurs non couverts est très limité par rapport aux secteurs couverts.

Assujettis à la TVA

Les données relatives aux assujettissements, radiations et nombre d'assujettis sont partiellement disponibles au niveau « NACE 5 ». En effet, pour certaines données, seul le secteur au niveau NACE 4 est connu. Dans ces cas, limités pour les secteurs analysés, on a réparti les données uniquement disponibles avec un niveau de détail « NACE 4 » entre les secteurs « NACE 5 » correspondants, en utilisant une clé de répartition basée sur le « poids » de ces secteurs en nombre d'assujettis au niveau annuel en 2019²².

²⁰ Voir annexe pour le détail des sous-secteurs retenus.

²¹ Celles-ci ont été fournies par Statbel et sont basées sur l'année 2019.

²² Dernière période disponible avec ce niveau de détail.

2.2. Méthode : choix et détail de calcul

2.2.1. Manque à gagner

Choix de l'indicateur

Pour estimer l'impact économique de la crise sur un secteur, on aurait pu envisager d'additionner les pertes enregistrées par chaque entreprise du secteur. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises auraient enregistré des pertes sans la crise sanitaire pour des raisons diverses. Enfin, ce type de données n'est pas disponible actuellement pour l'exercice comptable 2021 et ne le sera pas avant le dépôt des comptes annuels 2021 et de leur mise à disposition par la Banque nationale.

D'où ce choix d'estimer l'impact économique uniquement via l'évolution du chiffre d'affaires. En effet, chaque entreprise soumise à la TVA est tenue de remplir, en fonction de sa taille, une déclaration mensuelle ou trimestrielle. En additionnant les informations par trimestre, on obtient le total du chiffre d'affaires pour le trimestre. Ces données présentent l'avantage d'être disponibles rapidement et permettent d'appréhender l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises.

Comparer simplement le chiffre d'affaires enregistré en 2021 à celui de 2019 n'aurait pas permis d'isoler pleinement l'impact de la crise puisqu'on aurait fait abstraction de la dynamique d'évolution du chiffre d'affaires dans le secteur du tourisme wallon. Or, au cours de la période 2016-2019, le chiffre d'affaires de ceux-ci a enregistré un taux de croissance annuel moyen situé entre 5,7% et 7,6% selon l'agrégat utilisé, soit bien plus que celui de l'économie wallonne dans son ensemble (estimé à 2,7%).

Par conséquent, afin de tenir compte de cette dynamique de croissance, il était préférable de comparer le chiffre d'affaires 2021 à celui qu'il aurait été en 2021 s'il avait suivi la tendance observée au cours des dernières années.

Cela a permis de construire deux indicateurs relatifs au manque à gagner :

- Le manque à gagner absolu : il s'agit du montant du manque à gagner qui est exprimé en €.
- Le manque à gagner relatif : il s'agit du montant du manque à gagner rapporté au chiffre d'affaires attendu qui permet de pondérer le manque à gagner absolu. Il est exprimé en % du chiffre d'affaires attendu.

Pour les analyses portant sur l'évolution trimestrielle du manque à gagner ou les comparaisons entre agrégats, seul le manque à gagner relatif a été utilisé. En effet, comparer des manques à gagner absolus entre secteurs différents ou entre périodes différentes donnerait une information ayant peu d'intérêt.

De plus, pour la comparaison avec l'ensemble de l'économie wallonne, un indicateur supplémentaire de contribution au manque à gagner total a été utilisé. Celui-ci correspond à la part du manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon dans le manque à gagner de l'ensemble de l'économie.

Détail du calcul

Pour estimer le manque à gagner subi par le secteur du tourisme wallon en termes de chiffre d'affaires, on a comparé l'évolution du chiffre d'affaires trimestriel issu des déclarations des entreprises auprès de l'Administration de la TVA en 2021²³, au chiffre d'affaires qu'on pouvait attendre en 2021, compte-tenu de son évolution au cours des 4 années précédentes selon la formule suivante :

Estimation du manque à gagner absolu du trimestre n = Prévisions du CA attendu pour le trimestre n en 2021 – CA trimestriel issu des déclarations à la TVA pour le trimestre n en 2021.

Estimation du manque à gagner relatif du trimestre n = estimation du manque à gagner absolu pour le trimestre n / Prévisions du CA attendu pour le trimestre n.

12

Les estimations annuelles sont des additions des estimations trimestrielles.

Les prévisions du CA attendu ont été effectuées via un modèle de prévision basé sur les données trimestrielles de 2016 à 2019 pour les différents agrégats analysés. Après analyse de différentes options (régression linéaire, lissage exponentiel simple...), le modèle choisi est le lissage utilisant la méthode de Holt-Winters. En effet, ce modèle permet de tenir compte du caractère saisonnier des fluctuations du chiffre d'affaires trimestriel dans le secteur du tourisme wallon tout en appliquant les ajustements propres à un modèle à lissage exponentiel. Les modèles utilisés pour les différents agrégats affichent tous une très bonne qualité de prévisions.

Les bornes inférieures et supérieures de ces prévisions, avec un niveau de confiance de 95% sont reprises soit dans la présentation des résultats, soit dans l'annexe du document. La différence entre les prévisions obtenues et leur marge de prévision est inférieure à 10% sauf dans un cas²⁴, ce qui permet de considérer que ces prévisions sont suffisamment précises et réalistes pour être utilisées dans le cadre de cette analyse.

Estimation du chiffre d'affaires des attractions non couvertes par les données TVA

Le chiffre d'affaires régionalisé n'est pas calculé dans certains secteurs en raison d'exonérations ou de la présence de subsides. Dans ces secteurs, l'essentiel des transactions n'est donc pas couvert par des déclarations à la TVA. On ne dispose donc pas du chiffre d'affaires TVA pour les secteurs « 9102 - Gestion des musées », « 9103 - Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires » et « 9104 - Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles ». De plus, certaines attractions touristiques ne sont pas assujetties à la TVA.

²³ Les données relatives au chiffre d'affaires sont revues régulièrement. Ce document est basé sur les données les plus à jour au moment de sa publication. C'est pourquoi, des différences dans les taux repris dans ce document et ceux repris dans des analyses publiées précédemment existent.

²⁴ Marge de prévision pour l'agrégat sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme émetteur.

Afin de tenir compte dans le calcul du manque à gagner, du chiffre d'affaires de ces attractions non couvertes par les données de chiffre d'affaires disponibles, une prévision de celui-ci a été calculée et intégrée dans le chiffre d'affaires des agrégats dont font parties les secteurs mentionnés ci-dessus.

Cette prévision est basée sur une régression linéaire entre le chiffre d'affaires estimé de ces attractions du 1^{er} trimestre 2016 au 4^{ème} trimestre 2019²⁵ et le chiffre d'affaires de certains secteurs couverts par les données du chiffre d'affaires régionalisé.

2.2.2. Taux de création, cessation, turbulence et dynamisme entrepreneurial

Choix des indicateurs

Les données relatives aux assujettissements, radiations et nombre d'assujettis sont disponibles mensuellement. Afin d'être cohérent avec l'analyse des autres indicateurs et dans un souci de lisibilité de l'analyse, ces données ont été analysées à l'échelle trimestrielle. Ce choix est cohérent avec la dynamique d'évolution mensuelle de ces données.

En effet, les assujettissements et les radiations à la TVA fluctuent habituellement fortement au cours d'un même trimestre. On observe une concentration des assujettissements et dans une moindre mesure des radiations en début du trimestre.

Par conséquent, une analyse à l'échelle trimestrielle est adéquate et permettra même de mieux cerner l'évolution de ces données dans le temps, puisqu'elle entraîne une forme de dessaisonnalisation de la série de données.

Les indicateurs construits à partir des données sont les taux de création et taux de cessation. L'analyse conjointe de ces deux taux a été considérée comme nécessaire parce que chacun d'eux apporte un élément d'analyse différent sur l'évolution nette du nombre d'assujettis. Une diminution du nombre d'assujettis peut, par exemple, s'accompagner d'une forte augmentation du taux de création compensée par une augmentation encore plus forte du taux de cessation

L'analyse a été complétée par le dynamisme entrepreneurial et le taux de turbulence. Ces indicateurs permettent d'avoir une vision synthétique de l'évolution de la dynamique économique dans les secteurs analysés. Le niveau de dynamisme entrepreneurial est d'une lecture facile puisqu'il indique le nombre d'entreprises créées pour une disparition d'entreprise. Le taux de turbulence quant à lui donne une bonne indication sur le niveau d'entrée-sortie dans un secteur et est particulièrement utile pour l'analyse de l'impact de la crise sanitaire.

²⁵ Celui-ci a été estimé à partir des données de fréquentation rapportée par ces attractions et le chiffre d'affaires moyen/visiteur des attractions du pôle (culturel, naturel ou récréatif) auquel elles appartiennent. Pour plus de détails voir le document : CGT-IWEPS, *Impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020 - mis à jour en septembre 2021*, septembre 2021.

Afin d'analyser ces indicateurs, il aurait été préférable de les désaisonnaliser. Néanmoins, comme les données disponibles sont limitées à la période janvier 2019 –décembre 2021, une dessaisonnalisation complète des séries, selon les méthodes officielles n'est pas possible. C'est pourquoi, ils ont simplement été comparés avec les taux observés aux mêmes trimestres de l'année 2019 et 2020.

On a également effectué une comparaison entre les taux observés dans le secteur du tourisme wallon et dans l'économie wallonne dans son ensemble, tout en tenant compte des éléments suivants :

- les taux peuvent avoir structurellement²⁶ des niveaux différents. Par conséquent, une différence entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble, n'indique pas nécessairement une différence d'impact de la crise sanitaire sur celui-ci.
- au-delà des variations au cours d'un même trimestre, la dynamique des taux sur l'ensemble d'un cycle annuel peut être différente dans le secteur du tourisme que dans l'économie dans son ensemble.
- les taux de création et cessation peuvent avoir été affectés par la crise sanitaire différemment au 1^{er} trimestre 2020 conduisant à un pic artificiel du niveau de dynamisme entrepreneurial au cours de ce trimestre.

²⁶ Ou plus précisément ici sur des longues périodes.

Détail du calcul des indicateurs

Taux de création : nombre d'assujettissements (primo-assujettissements et ré-assujettissements) au cours du trimestre / nombre d'assujettis à la fin du trimestre précédent.

Taux de cessation : nombre de radiations au cours du trimestre / nombre d'assujettis à la fin du trimestre précédent.

Taux de turbulence : nombre d'assujettissements (primo-assujettissements et ré-assujettissements) au cours du trimestre / nombre de radiations au cours du trimestre.

Dynamisme entrepreneurial : nombre d'assujettissements au cours du trimestre / nombre de radiations au cours du trimestre.

2.3. Sources utilisées :

Données	Source	Remarques
Chiffre d'affaires régionalisé	Statbel – Chiffre d'affaires issu des déclarations des entreprises auprès de l'Administration de la TVA	Seules les entreprises assujetties à la TVA sont reprises et les montants correspondent au chiffre d'affaires hors TVA. Le chiffre d'affaires régionalisé tient compte de la localisation des établissements de l'entreprise et pas uniquement de son siège social. Les données utilisées pour le 4 ^{ème} trimestre 2021 sont provisoires. Des corrections y seront encore apportées.
Ratio de tourisme par produit correspondant.	Compte Satellite du tourisme en Wallonie 2018	Les données du CST portent sur 2016 mais les données utilisées sont des ratios qui évoluent de manière plus marginale avec le temps, sauf en cas de forte modification du nombre de touristes, ce qui n'a pas été le cas depuis 2016.

<p>Création, radiations et nombre d'assujettis à la TVA. (non utilisé dans ce document)</p>	<p>Statbel -</p>	<p>Les chiffres pour 2021 sont provisoires et sont actualisés régulièrement. C'est pourquoi, des différences dans les taux repris dans ce document et ceux repris dans des analyses publiées précédemment existent.</p> <p>Les données au niveau NACE 5 ne sont disponibles qu'à partir de janvier 2019.</p>
---	------------------	--

2.4. Limites

2.4.1. Manque à gagner

L'évolution du chiffre d'affaires enregistré en 2021 dans le secteur du tourisme wallon peut être imputable à d'autres facteurs qu'aux mesures réglementaires et aux modifications de comportements que la crise sanitaire a entraînées. Parmi les autres facteurs possibles, on peut citer l'évolution du prix du pétrole et des carburants, une volonté chez les touristes de privilégier le tourisme local, l'instabilité politique au niveau de l'Etat fédéral... Néanmoins, même si elle est difficile à quantifier, on peut penser que l'intensité de l'influence de ces autres facteurs a été nettement plus faible que celle de la crise sanitaire. Nous faisons donc l'hypothèse d'imputer l'ensemble du manque à gagner estimé dans le présent document à la crise sanitaire.

Les données utilisées portent sur le chiffre d'affaires lié aux factures ou notes de crédit émises au cours d'un trimestre. Or, il existe dans de nombreux cas un décalage entre le moment où un bien est vendu ou un service est presté et le moment où il est facturé ou, dans le cas d'annulation, remboursé. C'est pourquoi, il peut y avoir des sous-estimations ou des surestimations du manque à gagner pour certains trimestres.

Pour le calcul de l'agrégat Industries du tourisme – part lié uniquement au tourisme, on a utilisé des ratios de tourisme par produit, qui ont été calculés hors période de crise sanitaire. Or, la crise sanitaire a entraîné des changements de comportements qui peuvent avoir modifié ces ratios dans certains sous-secteurs. Néanmoins, il nous semble plus judicieux d'utiliser les ratios existants plutôt que d'essayer d'en estimer de nouveaux en l'absence de données précises quant à l'évolution de la part que représente les touristes et excursionnistes dans l'activité des sous-secteurs étudiés.

La méthode de comparaison entre un chiffre d'affaires réel et un chiffre d'affaires prévu entraîne obligatoirement une imprécision liée à la marge de prévision. Ces imprécisions sont néanmoins limitées et le choix d'autres méthodes en aurait également entraîné, comme expliqué dans la présentation de la méthodologie.

Les données utilisées portent sur les entreprises assujetties à la TVA. Cependant, dans certains sous-secteurs faisant partie des agrégats analysés comme par exemple, les gîtes ou les chambres d'hôtes, certains établissements ne sont pas assujettis à la TVA parce qu'il s'agit d'activités occasionnelles. Néanmoins, les tendances observées ne varient pas significativement selon le statut d'assujettissement, de sorte que les variations observées restent bien représentatives du secteur.

Enfin, le manque à gagner n'est pas assimilable à une perte puisque la diminution de chiffre d'affaires peut être compensée par une diminution des coûts ou des nouvelles sources de revenus comme le chômage temporaire ou les différentes aides mises en place pour aider les entreprises. Un manque à gagner important peut donc aller de pair avec des pertes limitées ou inexistantes. L'ampleur du manque à gagner du secteur du tourisme wallon doit donc être mis en perspective avec l'ampleur des compensations des coûts mis en place par les pouvoirs publics et mobilisées par les entreprises depuis le début de la crise sanitaire.

3. Présentation des résultats

Comme expliqué dans l'introduction, les indicateurs peuvent être calculés selon plusieurs agrégats différents :

- « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement » : cet agrégat porte sur la part du chiffre d'affaires des industries du tourisme qui est uniquement liée au tourisme estimé à partir de ratios²⁷.
- « Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur et émetteur) » : cet agrégat porte sur une sélection de sous-secteurs des industries du tourisme, qui sont les plus dépendants des activités des touristes, comme les hébergements touristiques, les agences de voyage ou les attractions touristiques
- «Sous-secteurs « tourisme intérieur » : cet agrégat porte sur les secteurs dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions en Wallonie²⁸.
- Sous-secteurs « tourisme émetteur » : cet agrégat porte sur les secteurs dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions des Wallons en dehors de la Wallonie²⁹.

Pour chaque indicateur ou groupe d'indicateurs, les résultats relatifs à certains agrégats sont présentés en détail et si un seul agrégat est choisi pour caractériser le secteur du tourisme wallon, il y est fait référence avec le terme « secteur du tourisme wallon » en précisant lequel en début de section.

Les résultats pour les autres agrégats analysés sont simplement mentionnés.

Certains résultats repris dans ce document portent sur des périodes antérieures au 4^{ème} trimestre 2021. Ils sont basés sur les dernières versions des données disponibles au moment de sa publication et ont parfois été révisées et complétées depuis leur utilisation dans des publications antérieures. C'est pourquoi, il existe des différences entre le niveau des indicateurs repris dans ce document pour ces périodes antérieures et leur niveau dans des publications antérieures.

3.1. Chiffre d'affaires et manque à gagner

L'indicateur manque à gagner est une estimation du manque à gagner subi par le secteur du tourisme wallon en termes de chiffre d'affaires. Il est défini comme la différence entre les chiffres d'affaires déclarés, pendant le trimestre analysé, par les entreprises auprès de l'administration de la TVA et une projection de ce que ceux-ci auraient été s'ils avaient suivi la tendance des dernières années.

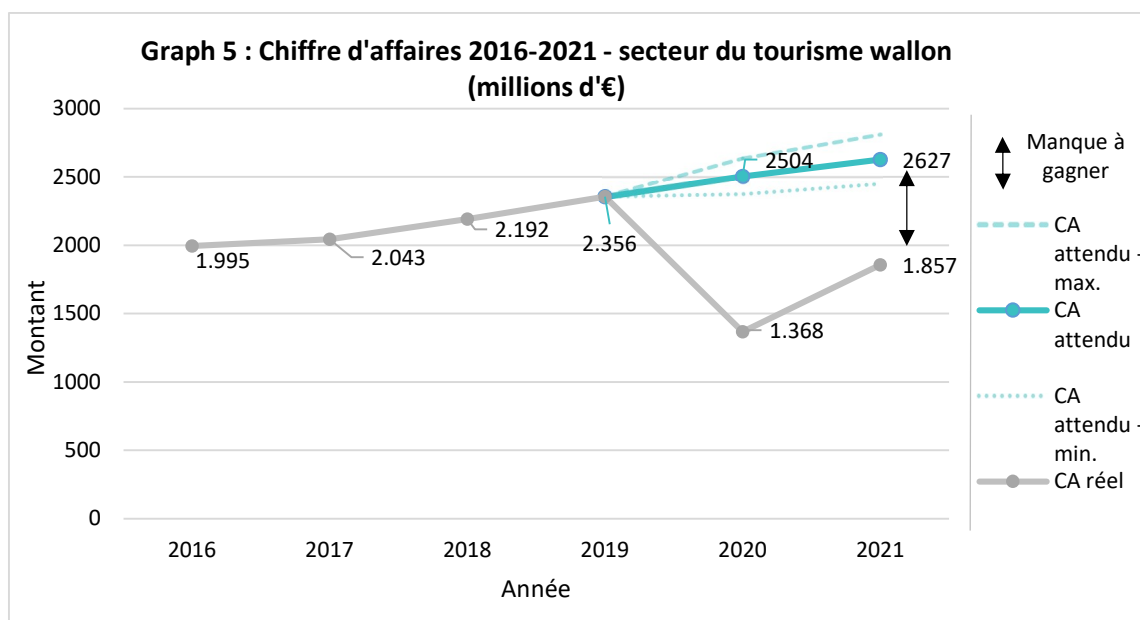
²⁷ Ces agrégats sont décrits en détail et précisés dans la partie méthodologie de ce document.

²⁸ Les sous-secteurs couverts sont précisés dans la partie méthodologie de ce document.

²⁹ Les sous-secteurs couverts sont précisés dans la partie méthodologie de ce document.

3.1.1. Niveau du manque à gagner

Le chiffre d'affaires du secteur du tourisme wallon³⁰ est, en 2021, de 1.857 millions d'euros. C'est moins que le montant auquel on pouvait s'attendre pour cette année, qui est estimé à 2.627 millions d'euros. Le chiffre d'affaires en 2021 est plus élevé qu'en 2020 mais reste à un niveau inférieur à celui observé au cours des 6 dernières années.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

A partir de ces chiffres, on peut estimer³¹ le manque à gagner absolu, soit la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le chiffre d'affaires attendu. Celui-ci s'élève à près de 771 millions d'euros en 2021 pour le secteur du tourisme wallon. Le manque à gagner absolu a donc diminué de 31% par rapport à l'année précédente³² où les effets de la crise sanitaire ont surtout affecté l'économie à partir du 2^{ème} trimestre.

Le manque à gagner relatif³³, qui correspond à la part du manque à gagner dans le chiffre d'affaires attendu en 2021, s'élève lui à 29%. Autrement dit, cela signifie que le secteur du tourisme wallon a « manqué » ou n'a pas réalisé près d'un tiers du chiffre d'affaires auquel il pouvait s'attendre en 2021. Le manque à gagner relatif a donc diminué de 36% par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 46%.

Il faut cependant noter que si l'on caractérise le secteur du tourisme wallon par l'agrégat « Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme », le manque à gagner relatif s'élève à 39% en 2021. Cela reste néanmoins également moins qu'en 2020 où le manque à gagner relatif pour cet agrégat était de 54%.

³⁰ Caractérisé dans cette section par l'agrégat « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement »

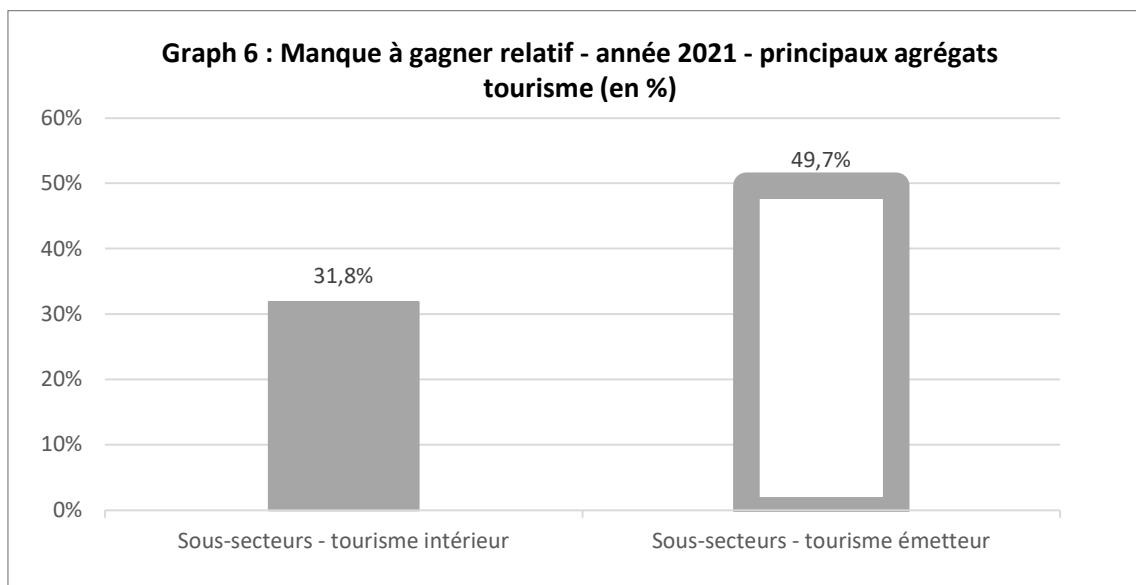
³¹ Les bornes inférieures et supérieures de ces estimations sont reprises dans le tableau ci-dessous.

³² Où le manque à gagner absolu s'élevait à 1125 millions.

³³ Ce terme sera utilisé dans la suite du document à chaque fois pour désigner le manque à gagner d'un agrégat par rapport à son chiffre d'affaires attendu.

On constate, comme lors de précédentes analyses, qu'il existe des différences notables au niveau du manque à gagner relatif subi par les différentes composantes du secteur du tourisme wallon.

En effet, alors que le manque à gagner des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur n'est que de 31,8%, il monte à 49,7% pour ceux qui dépendent essentiellement du tourisme émetteur comme l'illustre le graphique ci-dessous³⁴.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau X : Manque à gagner - année 2021 - Différents agrégats tourisme (en millions d'€ et en %)

	Manque à gagner absolu	Manque à gagner relatif
Industries du tourisme - total	1.530	23,3%
Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement	771	29,3%
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	693	39,4%
Sous-secteurs - tourisme intérieur	324	31,8%
Sous-secteurs - tourisme émetteur	369	49,7%
Hébergements touristiques	149	23,3%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

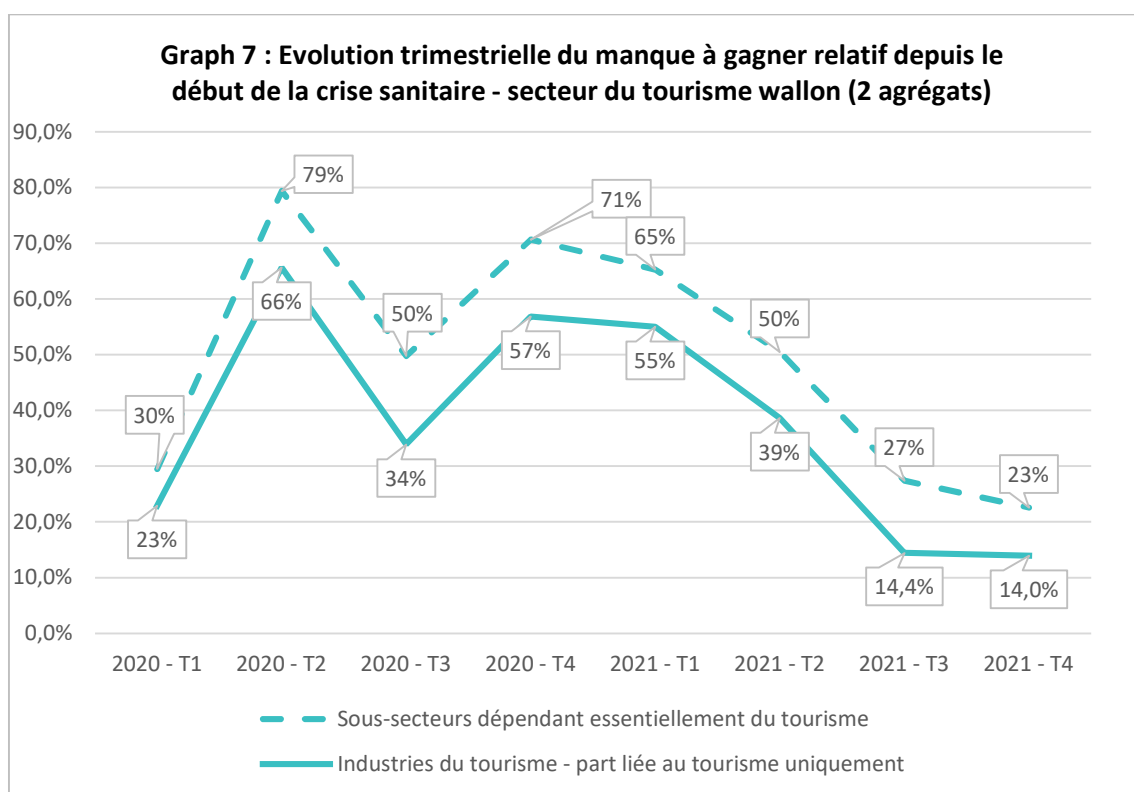
³⁴ Les sous-secteurs « tourisme intérieur » et « tourisme émetteur » sont deux composantes de l'agrégat sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme. La moyenne pondérée du manque à gagner relatif de ces deux sous-secteurs est donc 39,4% soit le niveau du manque à gagner de cet agrégat et non 29,3% qui est le niveau de l'agrégat « industrie du tourisme »

3.1.2. Evolution trimestrielle du manque à gagner relatif

Le niveau du manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon³⁵ a fortement évolué depuis le début de la crise sanitaire. Peu importe l'agrégat qu'on utilise pour caractériser le secteur, le manque à gagner a été le plus important au deuxième trimestre 2020 et le moins important au quatrième trimestre 2021.

En 2020, il a subi deux augmentations, respectivement au deuxième et au quatrième trimestre 2020, qui correspondent aux deux confinements liés à la crise sanitaire en Belgique et en Wallonie. Le niveau atteint au quatrième trimestre 2020 et au premier trimestre 2021 est néanmoins inférieur à celui atteint au cours du deuxième trimestre 2020. Il n'a connu une diminution en 2020 qu'au cours du 3^{ème} trimestre.

Au premier trimestre 2021, le manque à gagner relatif s'est soit stabilisé ou a diminué à un rythme différent selon l'agrégat utilisé. Ensuite au deuxième trimestre 2021, peu importe l'agrégat analysé, il a connu une diminution assez importante qui s'est poursuivie au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre même si le rythme de la décroissance a fortement diminué au 4^{ème} trimestre 2021. On peut néanmoins considérer que le manque à gagner relatif a diminué tout au long de l'année 2021 pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début de la crise à la fin de cette année.



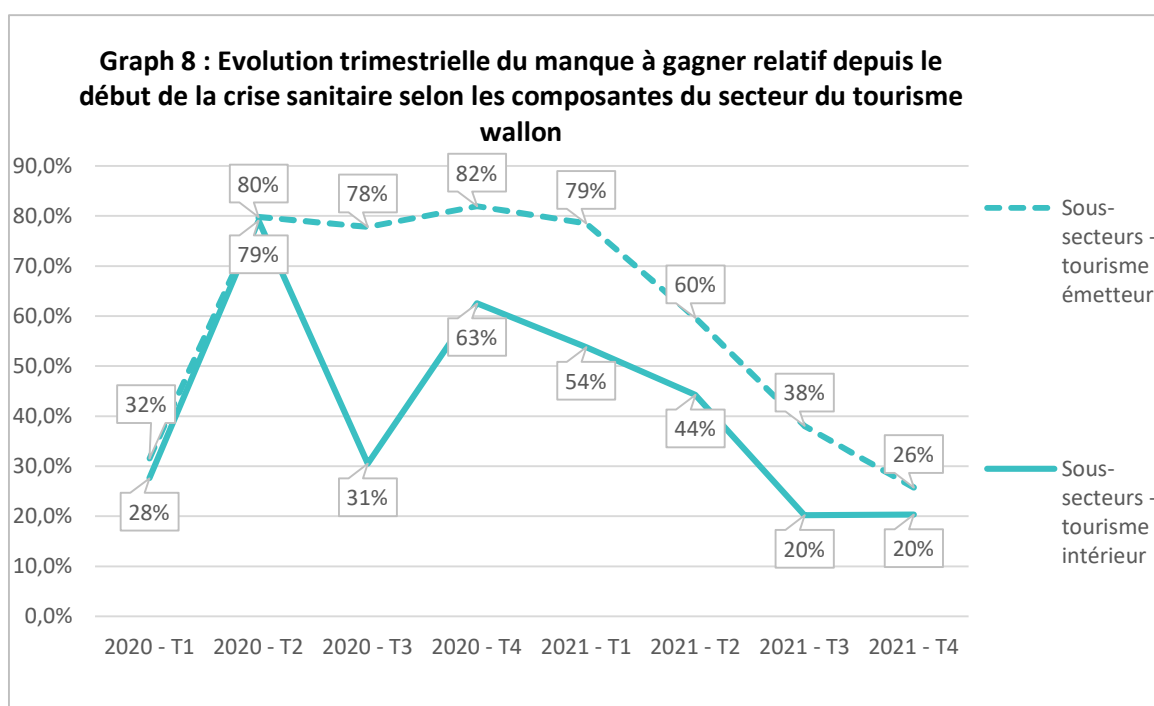
Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

³⁵ Caractérisé dans cette section par les agrégats « Industrie du tourisme – part liée au tourisme uniquement » et « Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme » qui sont repris distinctement dans les graphiques.

Si l'on fait une distinction entre les sous-secteurs « tourisme intérieur » et « tourisme émetteur », on observe également des différences dans l'évolution du manque à gagner depuis le 3^{ème} trimestre 2020.

En effet, à partir du troisième trimestre 2020, l'ampleur de la diminution du manque à gagner relatif diffère significativement entre les sous-secteurs « tourisme émetteur » et « tourisme intérieur ». Pour ces derniers, le manque à gagner relatif est presque divisé par 5 entre le deuxième et le troisième trimestre 2020, alors que pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme émetteur, il ne diminue que de quelques points de pourcentage au cours de la même période³⁶. Au quatrième trimestre 2020, le manque à gagner augmente dans les deux sous-secteurs mais de manière beaucoup plus importante dans le sous-secteur « tourisme intérieur ».

Ensuite, tout au long de l'année 2021, le manque à gagner diminue dans les deux sous-secteurs mais à des rythmes différents selon les trimestres. Au cours du 4^{ème} trimestre le niveau du manque à gagner dans les deux « sous-secteurs » se rapproche suite à sa stabilisation dans le sous-secteur « tourisme intérieur » et à la poursuite de sa diminution dans le sous-secteur « tourisme émetteur ».



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

³⁶ Ces trajectoires contrastées sont à mettre en parallèle avec deux phénomènes connexes liés à la crise sanitaire : la diminution des départs à l'étrangers d'une part, et, l'augmentation du tourisme domestique d'autre part.

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau x : manque à gagner relatif - évolution trimestrielle depuis le début de la crise sanitaire - différents agrégats tourisme								
Trimestre ► Agrégats ▼	2020 - T1	2020 - T2	2020 - T3	2020 - T4	2021 - T1	2021 - T2	2021 - T3	2021 - T4
Industries du tourisme - total	15,8%	59,1%	21,0%	47,5%	49,6%	33,7%	5,7%	8,0%
Industries du tourisme - tourisme	22,9%	65,7%	33,9%	56,8%	55,0%	38,6%	14,4%	14,0%
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	29,5%	79,4%	49,8%	70,7%	65,3%	50,5%	27,4%	22,6%
Sous-secteurs - tourisme intérieur	27,6%	79,1%	30,5%	62,5%	53,8%	44,3%	20,2%	20,3%
Sous-secteurs - tourisme émetteur	31,6%	79,8%	77,8%	82,0%	78,5%	59,7%	38,1%	25,8%
Hébergements touristiques	21,6%	74,1%	9,4%	58,2%	54,2%	32,5%	1,0%	13,4%
Economie wallonne	4,9%	20,7%	5,4%	7,5%	4,4%	3,4%	2,9%	-0,1%

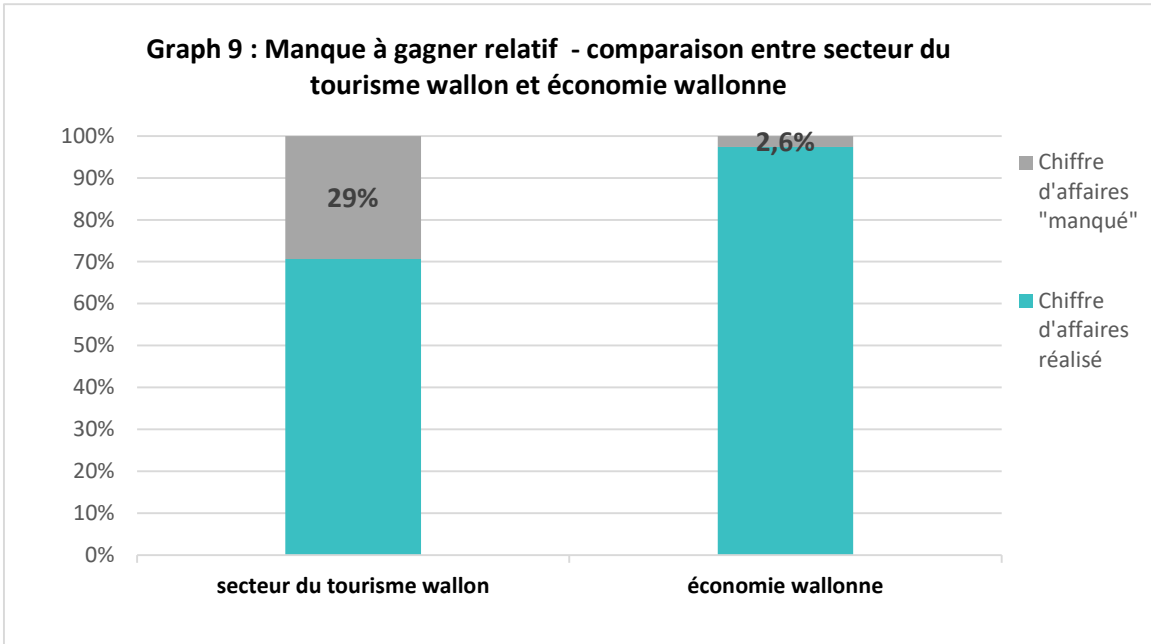
Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

3.1.3. Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble

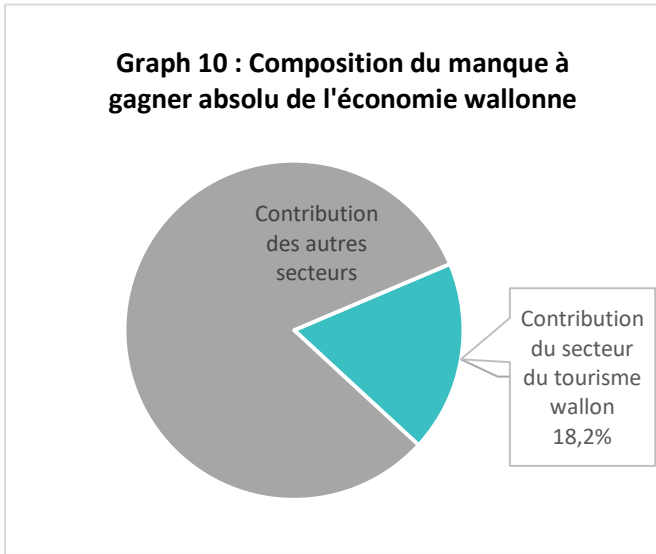
Il est intéressant de comparer le manque à gagner relatif enregistré en 2021 dans le secteur du tourisme wallon avec celui enregistré par l'économie wallonne afin de déterminer si l'impact de la crise sanitaire a été similaire ou différent.

On constate alors, que le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon³⁷ reste nettement plus important (environ dix fois plus important) que celui de l'économie wallonne dans son ensemble. En effet, pour le secteur du tourisme wallon, il est de 29% alors que pour l'économie wallonne dans son ensemble, il est de 2,6%.

³⁷ Afin d'effectuer la comparaison, on a choisi l'agrégat « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement », qui est le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et l'estimation moyenne pour cet agrégat et l'économie wallonne qui est l'hypothèse la plus raisonnable.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

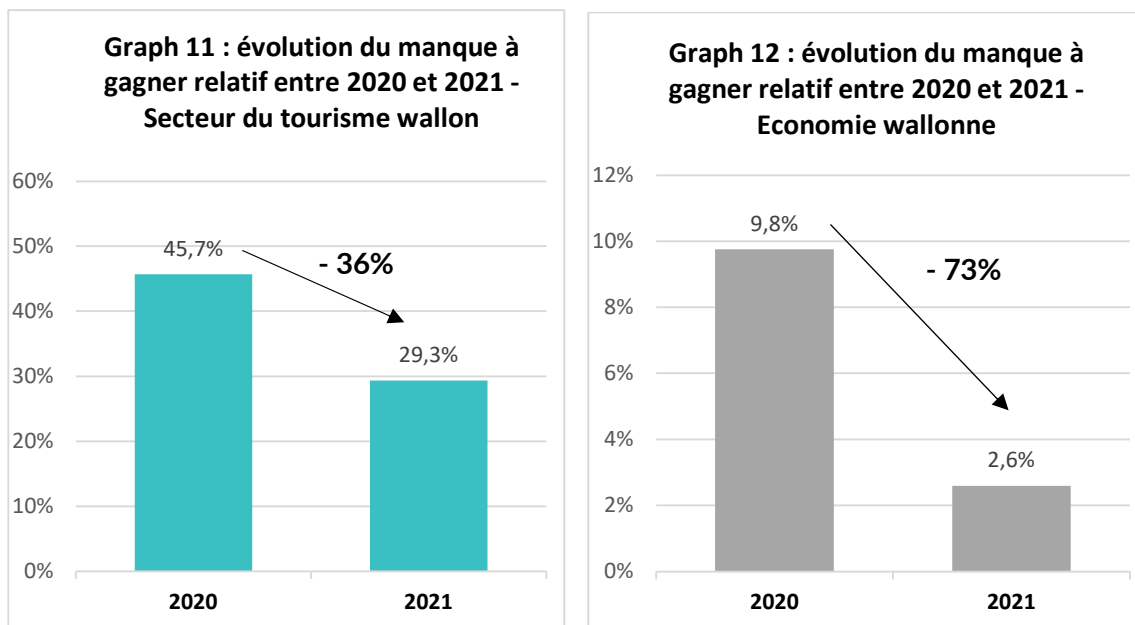


Le manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon peut aussi être comparé au manque à gagner absolu de l'ensemble des secteurs composant l'économie wallonne afin d'estimer dans quelle mesure il y contribue.

Cette contribution du secteur du tourisme wallon au manque à gagner total de l'économie wallonne est de 18%. Cela signifie que le manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon représente 18% du manque à gagner total de l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne.

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Si l'on compare l'évolution du manque à gagner relatif entre 2020 et 2021 pour le secteur du tourisme wallon et pour l'économie wallonne dans son ensemble, on note également une évolution assez contrastée. Alors que le manque à gagner dans l'économie wallonne a diminué de 73% au cours de cette période, il n'a diminué que de 36% dans le secteur du tourisme wallon comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

3.2. Dynamique entrepreneuriale

Les indicateurs de taux (création, cessation et turbulence) analysés dans cette partie sont des ratios entre le nombre d'assujettissements à la TVA, de radiations de la TVA ou de la somme des deux (pour le taux de turbulence) et le nombre d'assujettis à la TVA.

Le dynamisme entrepreneurial est un ratio entre le nombre d'assujettissements et de radiations. S'il est supérieur à 1, cela indique qu'il y a plus de créations que de cessation d'activités.

3.2.1. Taux de création, cessation et turbulence et dynamisme entrepreneurial

Les taux de création, cessation et turbulence observés dans le secteur du tourisme wallon³⁸ ont évolué de manière différente entre 2020 et 2021.

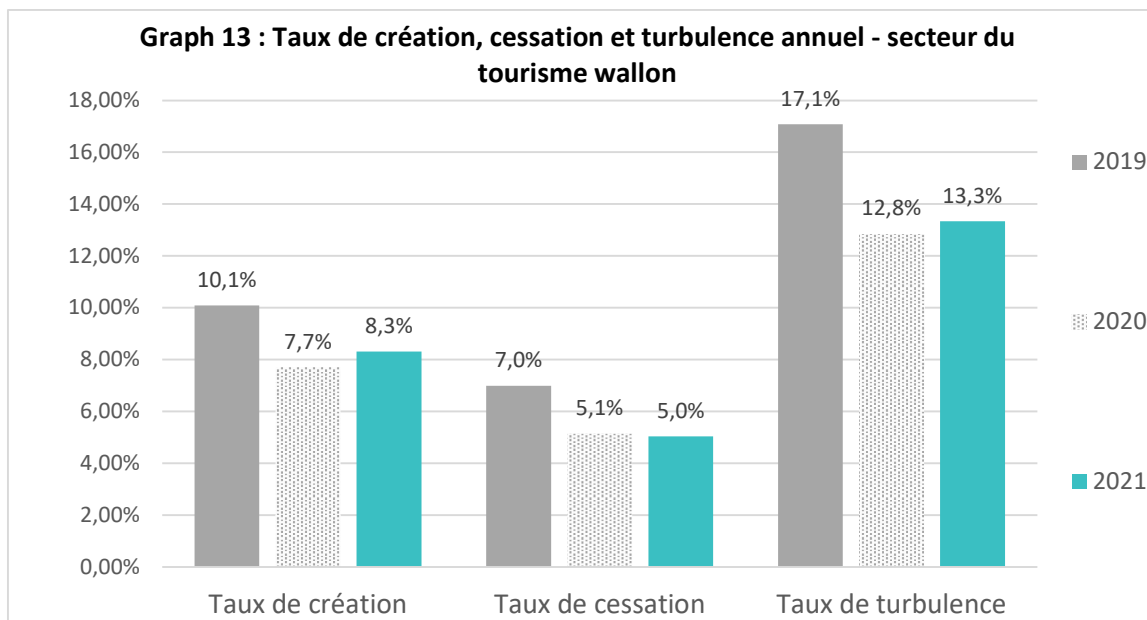
En effet, alors que le taux de création a augmenté entre 2020 et 2021, le taux de cessation a lui diminué.

Cela signifie qu'on a créé plus d'activités en 2021 qu'en 2020. Mais on a également cessé un peu moins d'activités en 2020 qu'en 2021. Cependant, vu la faible ampleur de la

³⁸ Caractérisé ici par l'agrégat « Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme ».

différence, il est préférable de considérer que les cessations ont été stables par rapport à l'année précédente.

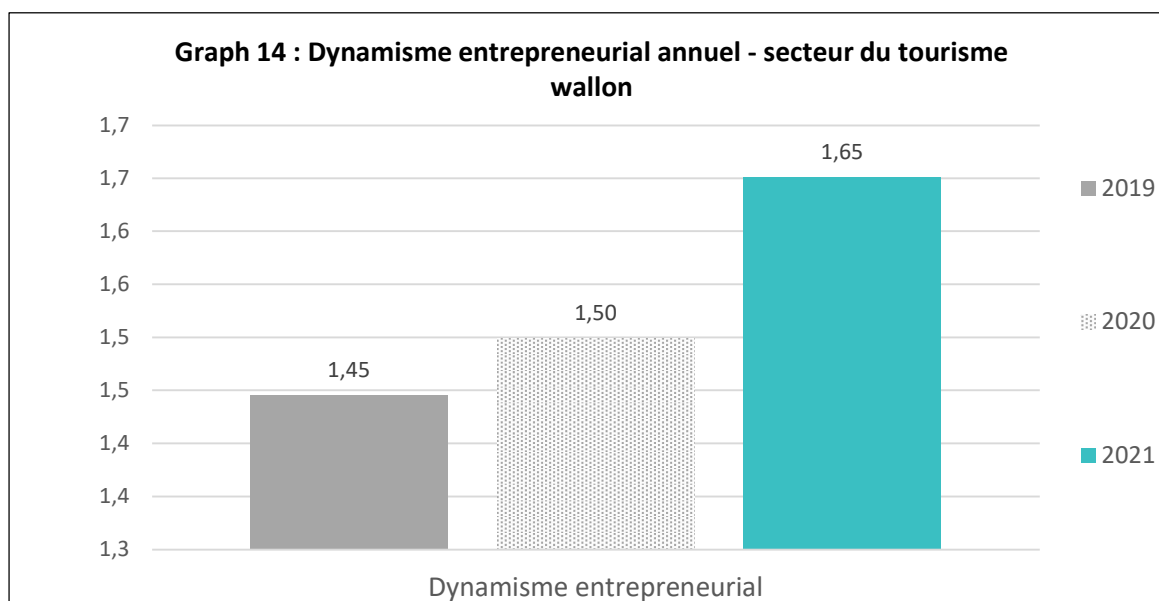
Le taux de turbulence suit la même tendance que le taux de création. Cela indique que le niveau de renouvellement d'activités en 2021 est plus élevé dans le secteur du tourisme wallon qu'il ne l'était en 2020 mais reste encore inférieur à son niveau de 2019.



Source : Statbel, nombre de créations et de radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

L'augmentation du taux de créations combiné à un taux de cessations stable entraîne logiquement une augmentation du niveau de dynamisme entrepreneurial en 2021.

L'hypothèse d'un rebond du secteur en 2021 semble donc se confirmer. Celui-ci est essentiellement dû à une augmentation des créations d'activités.



Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Les résultats relatifs aux autres agrégats calculés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau X : Taux de création et cessation et niveau de dynamisme entrepreneurial au 3^{ème} trimestre			
Indicateurs ▼ / Année ►	2019	2020	2021
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme			
Taux de création	10,092%	7,704%	8,306%
Taux de cessation	6,983%	5,140%	5,032%
Taux de turbulence	17,074%	12,845%	13,338%
Dynamisme entrepreneurial	1,45	1,50	1,65
Croissance du taux de création		-31%	7%
Croissance du taux de cessation		-36%	-2%
Sous-secteurs - tourisme intérieur			
Taux de création	10,133%	7,671%	8,480%
Taux de cessation	6,908%	5,278%	4,811%
Taux de turbulence	17,042%	12,949%	13,291%
Dynamisme entrepreneurial	1,47	1,45	1,76
Croissance du taux de création		-32%	10%
Croissance du taux de cessation			
Sous-secteurs - tourisme émetteur			
Taux de création	9,722%	8,009%	6,769%
Taux de cessation	7,639%	3,890%	6,987%
Taux de turbulence	17,361%	11,899%	13,755%
Dynamisme entrepreneurial	1,27	2,06	0,97
Croissance du taux de création		-21%	-18%
Croissance du taux de cessation		-96%	44%

Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

3.2.2. Evolution trimestrielle des taux de création, cessation et turbulence et du dynamisme entrepreneurial

Depuis le début de la crise sanitaire, on observe des fluctuations importantes au niveau des indicateurs calculés de trimestre en trimestre.

Ces fluctuations sont liées à la fois aux tendances saisonnières « habituelles » que connaissent ces taux et également très probablement à la crise sanitaire. Néanmoins, en l'absence de désaisonnalisation des taux, il est difficile d'en interpréter l'évolution de trimestre en trimestre. Une augmentation pouvant être liée, par exemple, soit à la tendance saisonnière soit à une évolution du contexte sanitaire, soit à des phénomènes de rattrapage.

C'est pourquoi, on se limite dans cette section à présenter l'évolution du dynamisme entrepreneurial pour l'ensemble de la période pour laquelle on dispose de données et d'en commenter les principales évolutions en formulant, le cas échéant, des hypothèses quant à leur lien avec la crise sanitaire. On se limite au commentaire de cet indicateur parce qu'il synthétise les informations reprises dans les autres indicateurs analysés même si l'ensemble de ceux-ci est repris dans le graphique ci-dessous.

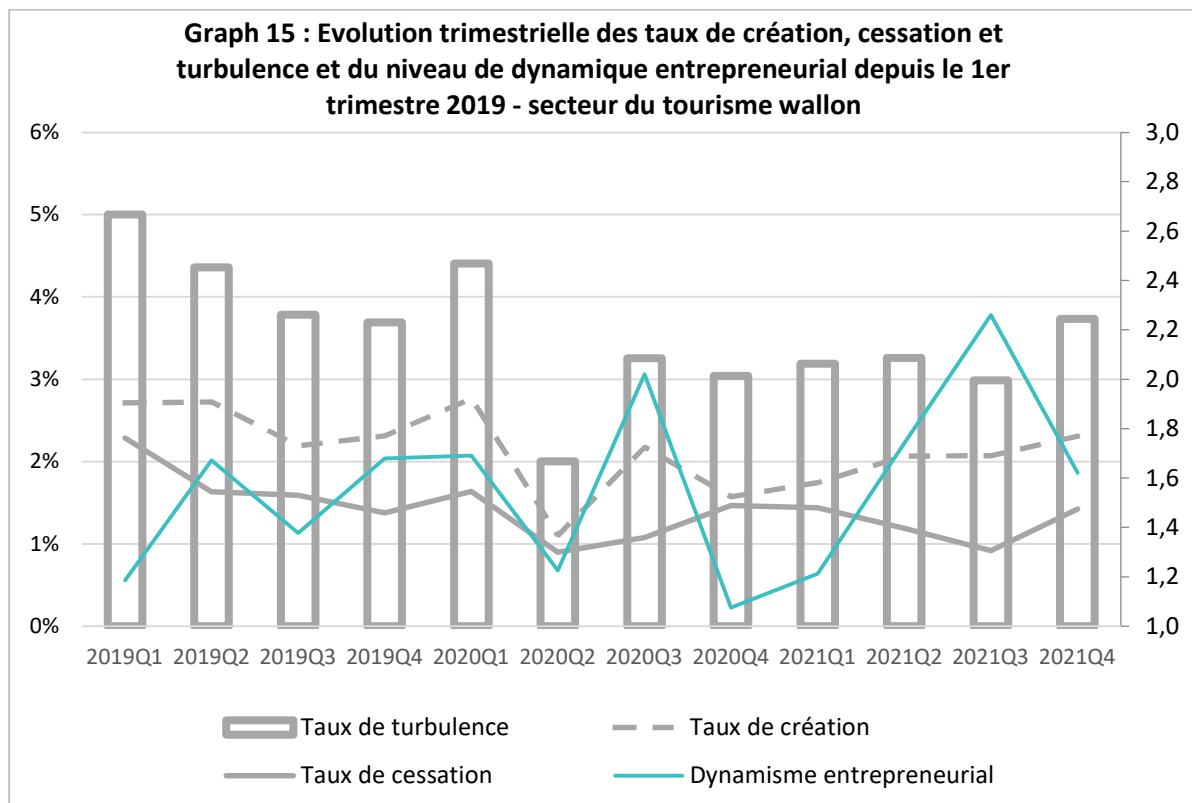
Au cours de l'ensemble de la période analysée, on constate que le niveau de dynamisme entrepreneurial diminue à certaines périodes : premier et troisième trimestres 2019, deuxième

et quatrième trimestre 2020 et enfin au 4^{ème} trimestre 2021. Il connaît également plusieurs augmentations : deuxième trimestre 2019, troisième trimestre 2020 et deuxième et troisième trimestres 2021.

On peut formuler l'hypothèse que le premier confinement intervenu en 2020 aurait entraîné un report des créations prévues initialement au deuxième trimestre vers le troisième trimestre de cette année provoquant un pic du niveau de dynamisme entrepreneurial au cours de ce trimestre. Ensuite, le deuxième confinement, à partir du mois d'octobre aurait entraîné une chute des créations, liée au report de projets de lancement d'activités prévus à cette période alors que les cessations ont continué à augmenter résultant, en partie, d'arrêt d'activités ayant des difficultés financières.

A partir du premier trimestre 2021, la dynamique est différente puisque l'indicateur « dynamisme entrepreneurial » augmente de manière continue sous l'effet combiné d'une légère augmentation des créations (qui stagnent cependant entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2021) et une diminution des cessations qui est assez importante depuis le 1^{er} trimestre 2021.

Cependant, après avoir atteint son plus haut niveau au cours du 3^{ème} trimestre 2021 l'indicateur « dynamisme entrepreneurial » baisse à nouveau au 4^{ème} trimestre 2021 comme ce fut le cas au 4^{ème} trimestre 2020. On peut cependant difficilement attribuer cette baisse à un effet saisonnier puisqu'au 4^{ème} trimestre 2019, le taux avait augmenté. L'hypothèse d'une chute liée au durcissement des mesures sanitaires prises suite à l'apparition du variant Omicron est une explication plus vraisemblable de cette évolution.



Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

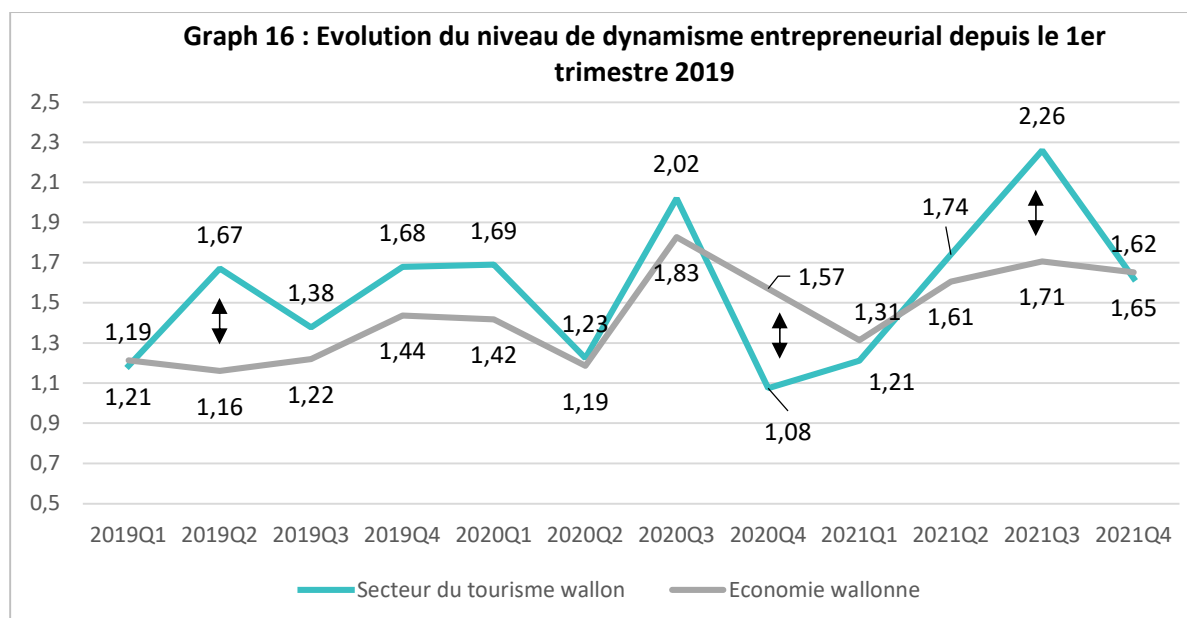
3.2.3. Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble

Dans cette section, on a limité les données présentées et les commentaires faits à l'indicateur dynamisme entrepreneurial. L'évolution du niveau de celui-ci au cours de la période analysée varie fortement dans le secteur du tourisme wallon et dans l'économie wallonne.

Néanmoins, on peut constater dans le graphique ci-dessous que jusqu'au troisième trimestre 2020, le niveau du dynamisme entrepreneurial dans le secteur du tourisme wallon était toujours supérieur à celui de l'économie wallonne même si l'écart a varié.

Ensuite, des périodes pendant lesquelles le dynamisme entrepreneurial du secteur du tourisme wallon est supérieur à celui de l'économie wallonne alternent avec des périodes où le rapport inverse s'observe.

On peut donc formuler l'hypothèse que la dynamique entrepreneuriale dans le secteur du tourisme wallon soit devenue nettement plus volatile que dans l'économie wallonne depuis plusieurs trimestres mais il est nécessaire d'avoir plus de recul pour pouvoir valider cette hypothèse.



Source : Statbel, nombre de créations et radiations à la TVA - calculs OwT-IWEPS

4. Annexes :

4.1. Définition des agrégats utilisés – au niveau NACE 5

Code nace	Intitulé	Industries du tourisme	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	
			intérieur	émetteur
49100	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain	X		
49310	Transports urbains et suburbains de voyageurs	X		
49320	Transports de voyageurs par taxis	X		
49390	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	X		
50300	Transports fluviaux de passagers	O	O	
51100	Transports aériens de passagers	X		x
55100	Hôtels et hébergement similaire	X	x	
55201	Auberges pour jeunes	X	x	
55202	Centres et villages de vacances	x	x	
55203	Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances	X	x	
55204	Chambres d'hôtes	X	x	
55209	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée n.c.a.	X	x	
55300	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	X	x	
56101	Restauration à service complet	X		
56102	Restauration à service restreint	X		
56290	Autres services de restauration	X		
56301	Cafés et bars	X		
56302	Discothèques, dancings et similaires	X		
59140	Projection de films cinématographiques	X		
68201	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux	O		
77110	Location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (< 3,5 tonnes)	X		
77210	Location et location-bail d'articles de loisir et de sport	X	x	
77350	Location et location-bail de matériels de transport aérien	x		
79110	Activités des agences de voyage	X		x
79120	Activités des voyagistes	X		x
79901	Services d'information touristique	X	x	
81100	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	X		
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques	X		

90021	Promotion et organisation de spectacles vivants	X		
90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires	X		
91020	Gestion des musées	X	x	
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	X	x	
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	X	x	
91042	Gestion et conservation des sites naturels	X	x	
93110	Gestion d'installations sportives			
93121	Activités de clubs de football	X		
93130	Activités des centres de culture physique	X		
93199	Autres activités sportives n.c.a	x		
93211	Activités foraines	X	x	
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes	X	x	
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker	X		
93292	Exploitation de domaines récréatifs	X	x	
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.	X	x	

X : faisant partie de l'agrégat et pris en compte dans l'analyse du manque à gagner.
O : faisant partie de l'agrégat mais non pris en compte dans l'analyse du manque à gagner faute de données disponibles.

4.2. Estimations des chiffres d'affaires attendus pour les 4 trimestres de l'année 2021 par agrégat (en milliers d'€)

Agrégat	Predicted Values	Lower Confidence Limits	Upper Confidence Limits	% interval - prevision de base
Economie wallonne	163182489,9	159844542,7	166520437,2	2%
Hébergements touristiques	639308,0488	620967,8727	657648,2249	3%
Industries du tourisme - total	6561229,75	6240387,89	6882071,611	5%
Industries du tourisme - tourisme	2627136,847	2446767,183	2807506,512	7%
Sous-secteurs - tourisme intérieur	1017500,48	952148,131	1082852,83	6%
Sous-secteurs - tourisme émetteur	742299,1772	598360,0581	886238,2964	19%

4.3. Taux de création, cessation, turbulence et dynamisme entrepreneurial en 2019,2020 et 2021

Agrégat	Type	2019	2020	2021
Economie wallonne	Taux_crea	0,101930478	0,09459781	0,10261438
Economie wallonne	Taux_cess	0,08154908	0,0632608	0,06641414
Economie wallonne	Taux_crea_net	0,020381398	0,03133701	0,03620024
Economie wallonne	Taux_dyn	1,249927988	1,49536223	1,54506822
Economie wallonne	Taux_turbulence	0,183479558	0,15785861	0,16902852
Economie wallonne	ACTIF fin trimestre	258495	265385,167	275227
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Taux_crea	0,10133414	0,07670515	0,08480035
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Taux_cess	0,069083268	0,05278437	0,0481099
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Taux_crea_net	0,032250872	0,02392077	0,03669045
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Taux_dyn	1,466840569	1,4531791	1,76263811
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Taux_turbulence	0,170417407	0,12948952	0,13291025
Sous-secteurs - tourisme intérieur	ACTIF fin trimestre	3905,105904	4027,05828	4145,84724
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Taux_crea	0,097222222	0,08009153	0,06768559
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Taux_cess	0,076388889	0,0389016	0,069869
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Taux_crea_net	0,020833333	0,04118993	-0,00218341
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Taux_dyn	1,272727273	2,05882353	0,96875
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Taux_turbulence	0,173611111	0,11899314	0,13755459
Sous-secteurs - tourisme émetteur	ACTIF fin trimestre	434,75	448,5	456,166667
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Taux_crea	0,100915091	0,07704175	0,08306278
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Taux_cess	0,06982779	0,05140447	0,05031899
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Taux_crea_net	0,031087301	0,02563728	0,03274379
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Taux_dyn	1,44519956	1,49873642	1,65072437

Agrégat	Type	2019	2020	2021
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Taux_turbulence	0,17074288	0,12844621	0,13338177
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	ACTIF fin trimestre	4339,855904	4475,55828	4602,0139